Infosmoy

N° 13 – Juin 2016

Le mot du Maire

Chers osmoyens, chères osmoyennes,

Je vous sais moroses après ces mois de mai et juin bien compliqués, avec les grèves des transports en commun, des raffineries pétrolières et le mauvais temps qui a perduré jusqu'à provoquer de nombreuses inondations.

Si l'on ne peut pas maitriser la météo, il n'en est pas de même pour le budget communal 2016 que votre équipe municipale a voté avec optimisme malgré un contexte peu favorable en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Vous en trouverez une synthèse en page 2.

L'actualité importante que vous trouverez en page 3 est celle du rapprochement des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui souhaitent développer des projets communs visant à rendre attractifs leurs territoires tout en mutualisant leurs moyens et leurs compétences afin d'en réduire les dépenses.

Toujours aussi passionnante, la découverte des registres communaux et l'histoire qu'ils renferment et plein d'articles qui vous intéresseront, j'en suis sûr.

Je voudrais à présent avoir une pensée particulière pour Jeannine GIBERT épouse MICHEL qui nous a quittés en janvier dernier. Tous les conseillers municipaux se joignent à moi pour adresser à Claude, son fils et élu d'OSMOY, notre profonde amitié.
Pour ma part, je remercie tous les osmoyens, les amis et mon équipe municipale qui par un geste, un mot, une présence… m'ont témoigné leur soutien dans l'épreuve que j'ai moi-même traversée lors du décès de mon père, Camille DURAND, en février 2016.

Enfin, je n'ai pas de baguette magique pour vous promettre un été chaud et ensoleillé, mais je vous souhaite de bonnes vacances, et n'oubliez pas d'emporter votre **Infosmoy n° 13** à lire sur la plage, dans un transat… partout où vous irez.

Le Maire,
Joël DURAND

La mairie vous informe…

Lors de sa séance du 14 avril 2016, le Conseil Municipal a validé le compte administratif 2015 ainsi que le Budget Primitif 2016 de la commune.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget 2015 voté	412 789,50 €	104 307,73 €	**517 097,23 €**
Budget 2015 réalisé	304 643,77 €	40 690,29 €	**345 334,06 €**
Excédent global 2015	149 005,83 €	(-) 9 178,20 €	**139 827,63 €**
Budget 2016 voté	**400 588,68 €**	**112 308,20 €**	**512 896,88 €**

➢ AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA COMMUNE

Vous l'avez constaté, une partie des travaux de sécurité aux abords de l'école ont été réalisés en avril dernier. La municipalité se félicite de ces aménagements qui vise à faire ralentir les automobilistes traversant le village et à assurer la sécurité des enfants lors des entrées et sorties de l'école.

Les installations doivent se terminer courant juillet (candélabres, signalétique, barrières).

➢ DISSOLUTION DU SIVOM DE HOUDAN

Créé en 1966, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Houdan (SIVOM) a connu un dysfonctionnement important en termes de gestion conduisant les membres de son bureau à démissionner et provoquant sa dissolution.

Ainsi, par un arrêté du 14 janvier 2014, les Préfets de l'Eure et Loir et des Yvelines ont mis fin aux compétences du SIVOM à compter du 5 juillet 2014, **qui laisse une dette importante d'environ 1 200 000 euros**.

Cependant, le Préfet des Yvelines a décidé de répartir cette dette sur le budget des communes adhérentes au SIVOM, représentant une somme de 18 euros par habitant (dernier recensement INSEE = 371 habitants).
La commune d'OSMOY est donc redevable d'une somme arrondie à 6 700 euros qu'elle a dû inscrire à son budget 2016 pour un paiement devant intervenir au plus tard en fin d'année.

➢ ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Le calendrier électoral pour 2017 a été présenté au conseil des Ministres le 4 mai 2016.
Les dates des scrutins seront les suivantes :

- élection présidentielle : **les 23 avril et 7 mai 2017**
- élections législatives (députés) : **les 11 et 18 juin 2017**

➢ COMMUNICATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES (www.yvelines.fr)

Le budget 2016

Avec la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des dépenses notamment sociales, le Conseil Départemental (anciennement Conseil Général), se voit, entre autre, pénalisé d'environ 200 M€ par an.
Les Yvelines est le Département le plus touché, malgré qu'il s'illustre par la gestion exemplaire de son budget. Effectivement, depuis des années, il cumule la fiscalité la plus basse, un niveau d'endettement des plus faibles de France et une dépense de fonctionnement par habitant inférieure d'un tiers à celles des départements franciliens, sans oublier une masse salariale faible représentant 17 % du budget.

Face à cette asphyxie financière, le Département des Yvelines se voit contraint de trouver des solutions qui se traduisent principalement par :

- la révision des politiques facultatives telles que la petite enfance (sport, culture…),
- la réforme des dispositifs d'aide aux communes,
- le maintien (sans hausse) des dépenses de solidarité,
- l'augmentation de 12,58 % de l'impôt foncier pour permettre de poursuivre son développement économique (investissement dans les collèges, développement du numérique et des transports…).

Le rapprochement des départements Yvelines / Hauts-de-Seine

L'objectif des deux Départements est de développer des projets communs destinés à renforcer l'attractivité des territoires et à mutualiser leurs moyens afin de réduire leurs dépenses.

Dans un contexte de baisse drastique des dotations de l'État, un tel rapprochement vise à libérer un potentiel de développement et d'investissement plus important.

L'émergence d'un pôle territorial fort dans l'ouest parisien permettra de peser face aux conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris, afin de garantir des services de proximité aux Yvelinois et Altoséquanais.

Le 5 février 2016, les deux assemblées départementales (Yvelines et Hauts-de-Seine) ont approuvé la mise en place des premiers outils de rapprochement :

- la création d'un établissement public de coopération interdépartementale,
- la fusion des sociétés d'économie mixte d'aménagement des deux départements.

Le siège de la nouvelle entité est situé à Vélizy-Villacoublay, commune frontalière, facile d'accès depuis Versailles ou Nanterre, symbolisant un développement économique dynamique et l'engagement des deux collectivités sur un projet structurant commun : le tramway T6.

Cet établissement est avant tout un outil juridique de portage de projets fonctionnant avec les seuls moyens mis à sa disposition par les deux départements. Les conseillers départementaux yvelinois et altoséquanais siègent bénévolement au conseil d'administration et au bureau de l'établissement public.

Ce dernier est composé de 14 membres : un président, un vice-président et 6 élus pour chacune des deux assemblées.

Les objectifs

- Identifier les thématiques de rapprochement
- Étudier les possibilités de mutualisation
- Mettre en œuvre les projets de convergence

« L'établissement public interdépartemental porte une volonté commune : le développement économique pour maintenir et renforcer l'attractivité de nos territoires. C'est le départ d'une démarche qui pourra aboutir, ou pas, à la fusion de nos Départements.

Pour autant, nous n'allons pas mettre le quartier d'affaires de La Défense à Rambouillet. Les Yvelines ont une particularité que n'ont pas les Hauts-de-Seine : une zone rurale forte, avec laquelle nous sommes solidaires. Cette caractéristique sera toujours au cœur de toutes nos réflexions avec les Hauts-de-Seine. »

Pierre BÉDIER

Le travail et la sécurité des agents des routes

Le Conseil départemental vient de lancer une campagne de communication pour sensibiliser le grand public au travail et à la sécurité des agents des routes.

L'entretien des routes est l'une des missions principales du Département. Une centaine d'agents Yvelinois intervient 24h sur 24 toute l'année et par n'importe quel temps pour maintenir la viabilité du réseau et assurer la sécurité des usagers sur les routes.

La mise en sécurité des usagers englobe de nombreuses tâches :

- Intervention suite à un accident ;
- Protection des glissières endommagées avant réparation totale ;
- Bouchage de nid de poule ;
- Fauchage (en été) ;
- Salage des routes / sécurité hivernale ;
- Élagage ;
- Nettoyage des routes ;
- Mise à niveau des panneaux…

Les agents des routes ont un métier dangereux. Ils veillent à la sécurité des usagers, mais c'est aux usagers de veiller à leur sécurité.

Les assises de la ruralité

Les territoires ruraux manifestent un sentiment d'abandon et des difficultés d'adaptation qui ont motivé le Département à engager, auprès des habitants et des acteurs locaux, une large consultation **« les assises de la ruralité »** pour réfléchir à l'avenir de ses espaces ruraux.

Cette démarche participative inédite a mobilisé, d'octobre 2015 à février 2016, plus de 2000 personnes lors de la trentaine de rencontres organisées sur le territoire. C'est une véritable réflexion collective sur l'identité rurale des Yvelines et les enjeux d'avenir pour la ruralité qui a été menée pendant 5 mois.

Sur la base des éléments recueillis, le Conseil Départemental a décidé d'adapter ses politiques pour répondre au mieux aux attentes des habitants des zones rurales :

La mobilité – les transports

- Renforcer l'attractivité des gares.
- Faciliter les déplacements des yvelinois.
- Mieux prendre en compte les contraintes agricoles.

Les collèges

- Faciliter les déplacements des collégiens.
- Valoriser les produits locaux dans les cantines.
- Poursuivre l'effort d'investissement dans les collèges.

Le haut-débit

- Poursuivre le déploiement du haut-débit.
- Proposer des systèmes de vidéo-protection via la fibre optique.

Le soutien aux communes rurales

- Améliorer le soutien du Département aux communes rurales.
- Former du personnel communal qualifié.
- Favoriser les services de proximité.
- Soutenir le secteur agricole et valoriser les productions yvelinoises.

L'accès aux soins

- Lutter contre la désertification médicale.
- Assurer une meilleure couverture PMI de la zone rurale.

Plus d'infos sur yvelines.fr/assises-ruralite/

Yvelines
Le Département

2015 Les chiffres clés Yvelines

DDT Yvelines à vos côtés...

- Les Yvelines
- La DDT à vos côtés
- Habitat et rénovation urbaine
- Urbanisme et aménagement
- Environnement
- Economie agricole
- Sécurité et éducation routières

LES YVELINES

2284 km² de superficie

POPULATION

1 418 484 habitants (2013) (source : INSEE, RP2012)

Densité 2012 618,3 hab/km²

Évolution 2007-2012 : + 0,5 %
- dont solde migratoire : - 3,5 %
- dont solde naturel : + 4,0 %

EMPLOI ET ACTIVITES (source : INSEE 2012)

698 124 actifs

Taux d'emploi : 68,5 %
Taux de chômage : 9,6 %

Part des emplois industriels : 14,7 %
Part des emplois tertiaires : 76,4 %
Part des actifs qui utilisent les TC : 30,8 %

LOGEMENT (source : Filicom 2013)

621 237 logements

91 % de résidences principales
- dont de locations : 38,7%
- dont de logements sociaux (estimation) : 18,6 %

OCCUPATION DU SOL (source : MOS 2012)

30,4 % de forêts — 42,5 % d'espaces agricoles — 15,4 % d'urbain construit

Consommation des espaces agricoles 1982/2012
10 038 ha

SÉCURITE ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

ACCIDENTOLOGIE

42 tués (dont 13 en 2RM) → évolution 2014-2015 : -5 tués (47 en 2014)
1205 blessés → évolution 2014-2015 : -41 blessés

RÉGLEMENTATION

448 arrêtés préfectoraux de circulation
1 848 demandes traitées (transports exceptionnels, PL)
dont 261 pour le compte du Val d'Oise
159 dérogations PL

ANIMATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

79 projets PDASR présentés → 69 retenus (49 527 €)
60 intervenants départementaux de sécurité routière dont 37 Forces de l'ordre
56 journées de sensibilisation SR

RADARS

81 radars contrôle-sanction en service (dont 21 dans le duplex A86)
10 radars pédagogiques en service
1 nouveau radar chantier en 2015

PERMIS DE CONDUIRE

28 201 examens théoriques
32 464 examens pratiques :
- 29 390 examens de cat B (58,59 % de réussite en 1ère présentation)
- 2 214 examens de cat A (estimation)
- 860 examens de cat PL (estimation)

Cumul examens théoriques + pratiques : 60 665
253 auto-écoles (dont 5 associatives)
33 centres de formation pour conducteurs infractionnistes

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2 SCOT approuvés en 2015

PLANS LOCAUX DE DÉPLACEMENT EN ÉLABORATION

2 connus : CASQY (arrêté en 2013) et CCBS (en cours)

SURFACES COMMERCIALES

23 498 m² autorisés (9 dossiers), aucun refus

POS / PLU

157 PLU en cours d'élaboration
3 PLUi en cours d'élaboration
114 POS opposables

CONTENTIEUX

121 dossiers
dont 44 contentieux administratif
77 contentieux pénal
227 dossiers contrôle de légalité
18 recours

ADS 2015

1 536 actes d'urbanisme instruits
8 communes bénéficiaires de la MAD des services de la DDT

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

5 385 dossiers reçus
2 400 dossiers instruits

AMÉNAGEMENT DURABLE

1 écoquartier labellisé (Le Val Fourrée à Mantes-la-Jolie)
1 quartier engagé dans la labellisation Ecoquartier (Lisière Péreire à St Germain-en-Laye)
5 candidatures retenues en "Territoire à Energie Positive et Croissance Verte, en devenir"
2 candidatures Ecocités retenues (EPAMSA, EPAPS)

La DDT à vos côtés...

251 agents au 31/12/2015
dont 156 femmes
95 hommes

49 ans d'âge moyen

24 départs dont 11 retraités
20 arrivées

Répartition des effectifs selon les services :

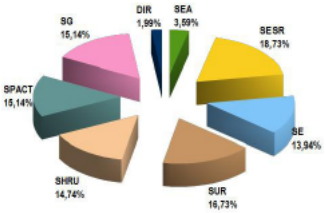

nous contacter

Adresse postale :
35, rue de Noailles - BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex

Tel : 01 30 84 30 00 **Fax :** 01 39 50 27 14

Horaires : de 8h30 à 12h30
de 13h30 à 17h00

ddt@yvelines.gouv.fr
www.yvelines.gouv.fr

HABITAT ET RÉNOVATION URBAINE

LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (LLS) AU 01/01/2015

121 000 LLS sur les communes SRU

dont 4 030 logements étudiants en résidence sociale (perspective rentrée 2016)

Financement de 4 098 logements (13,9 M€)
dont 60 % de logements familiaux,
70 % sur les communes déficitaires en logements sociaux.

Reconstitution ANRU :

421 logements financés en 2015, cumul de 100 % à fin 2015 (soit les 4 238 logements pour l'ensemble du programme)

Prêt social location accession : 209 logements financés en 2015

Logement locatif intermédiaire : 374 logements financés en 2015

POLITIQUE TERRITORIALE DU LOGEMENT AU 01/01/2015

69 communes SRU <25% LLS
dont 39 <20% LLS
30 <10% LLS

Nombre de PLH approuvés au 31/12/2015 : 5 (CASQY, CAMY, CA2RS, CABS, CACP)

NB : 3 PLH approuvés en décembre 2015 (CAMY, CA2RS, CABS)
76 communes couvertes par un PLH
2 PLH en cours d'élaboration au 31/12/2015 (CCPH et CART)

GENS DU VOYAGE

20 aires d'accueil en service / 403 places disponibles (mise en service aire d'accueil de Jouy en Josas en 2015)

En projet :

2 aires d'accueil (Montigny 28 places, St Cyr 40 places)

1 aire de grand passage (Triel sur Seine)

AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH)

631 logements Habiter Mieux

101 logements adaptation au vieillissement et au handicap

6 M€ de subventions engagées

AGENCE NATIONALE DE LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) (programmes pluriannuels démarrés en 2005)

7 conventions PNRU signées (100 % des engagements réalisés à fin 2015)

7 conventions en cours sur le PNRU

Pour le NPNRU, 8 projets ont été lancés en 2015
dont 4 d'intérêt national (Sartrouville, Trappes, les Mureaux, Mantes-la-Jolie)
4 d'intérêt régional (Plaisir, Limay, Chanteloup-les-Vignes, la Verrière)

Montant des subventions engagées fin 2015 : 427 M€

Démolitions / reconstitutions programmées : 4 238 (427 M€ prévues)

Réhabilitations programmées : 10 563

ÉCONOMIE AGRICOLE

Surface moyenne exploitée par agriculteur : 114 ha (ref. 2014)

PAC

780 exploitants dépositaires d'un dossier PAC, dont 54 éleveurs

Montant total des aides PAC (hors assurance récolte) : 23,8 M€ (provisoire)

Taux de télédéclarations : 95 %

INSTALLATIONS DE JEUNES AGRICULTEURS

Nbre d'installations de Jeunes Agriculteurs : 8
dont - 2 installations en maraîchage
- 4 installations en grandes cultures
- 2 installations en polyculture-élevage

AGRICULTURE BIO

35 exploitations

1 973,16 ha de surface totale cultivée

PLAN DÉVELOPPEMENT RURAL

4 dossiers d'aide à la diversification (80 345 €)

12 dossiers d'aide à la modernisation et à l'adaptation des exploitations fragilisées (431 275 €)

14 dossiers d'aide à l'adaptation environnementale (118 224 €)

ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (une seule dans les Yvelines)

Surface totale au 31/12/2015 : 215,55 ha (vernouillet)

Évolution 2012/2015 : 0

PROJETS LEADER 2015-2020 :

Plateau de Saclay → enveloppe FEADER proposée : 1,239 M€

Seine Aval → enveloppe FEADER proposée : 1,382 M€

ENVIRONNEMENT

EAU

102 stations d'épuration, dont 86 gérées par la DDT

POLICE DE L'EAU

402 contrôles terrain / bureau effectués par la DDT

106 dossiers enregistrés au guichet unique de l'eau

FORÊT

60 % **forêt privées** dont 33 % dotées de plans de gestion /13800 ha

66 **forêts de plus de 25 ha** sous régime spécial d'autorisation administrative de coupes

Massif de Rambouillet classé en forêt de protection (25000 ha)

16 dossiers défrichement

28 dossiers coupes (espaces boisés classés, forêt de protection, régime spécial d'autorisation administrative de coupe)

22 contrôles gestion durable (plan simple de gestion, forêt de protection, avantages fiscaux)

115 avis urbanisme

CHASSE

3 646 sangliers prélevés

540 ha. de surfaces agricoles endommagées

Montant des indemnisations : 900 000 € (FICIF)
dont 510 000 € pour les Yvelines

1 255 arrêtés plans de chasse (577 AP petit gibier et 678 AP grand gibier)

36 arrêtés de chasses particulières et battues administratives

80 interventions de chasse et battues administratives

231 décisions de destruction nuisibles (destructions administratives /décisions individuelles)

10 075 animaux nuisibles prélevés

MILIEUX NATURELS

9 **sites Natura 2000 (24 000 ha/10,5 % du territoire)**

96 dossiers d'études d'incidences Natura 2000

PPRN Inondation : 5
- 3 approuvés (Seine, Mauldre, ru de Gally)
- 1 prescrit (Orge)
- 1 en cours d'études (Bièvre)

PPRN retrait/gonflement des argiles : 5
- 5 approuvés (Auteuil, Magnanville, Bréval , St- Nom- la- Bretèche , St Cyr-l'Ecole)
- 0 prescrit

Fonds BARNIER
- 18 dossiers traités
- 8 demandes en cours

PPRN Cavités souterraines : 8
- 6 approuvés (Hautil, Médan-Villennes, Conflans -Ste-Honorine, Louveciennes, Bougival, la Celle- st- Cloud)
- 1 prescrit (Marly le roi)
- 1 en cours d'études (Port-Marly)

PPRT : 4
- 3 approuvés (Saint-Illiers-la-Ville, Beynes, Gargenville)
- 1 prescrit (Coignières)

Portée à connaissance Fronts rocheux
- 5 en cours d'études (Bennecourt, Gommecourt, Mericourt, Rolleboise, Mousseaux- sur -Seine)
- 17 demandes CAT NAT dont 10 en cours

État-Civil

NAISSANCES

- ROBQUIN Margaux (le 29/04/2016)

DÉCÈS

- LAFFOND Dominique (le 08/12/2015)
- GIBERT Jeannine *épouse MICHEL* (le 18/01/2016)
- DURAND Camille (le 02/02/2016)
- LE BARS Suzanne *épouse LE HEGARET* (janvier 2016)

NOUVEAUX ARRIVANTS

- LEGAY Yoann et Aude (22 chemin Notre Dame de la Pitié)
- ROBQUIN Julien et Julie (23 chemin Notre Dame de la Pitié)

L'école buissonnière

DATES DES CONGÉS SCOLAIRES

Eté	du mercredi 6 juillet au mercredi 31 août 2016 inclus
Toussaint	du jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre 2016 inclus
Noël	du dimanche 18 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 inclus

BILAN DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le beau temps a tardé à percer les nuages mais ça y est, la fin de l'année scolaire est annoncée pour nos petits villageois, place aux vacances bien méritées !
Cela va faire deux ans que nos enfants ont adopté les nouveaux rythmes scolaires sur le RPI (école le mercredi matin et temps d'activités périscolaires gérés par les communes les mardis et vendredis après-midi) et petits et grands semblent s'adapter de mieux en mieux.

Du côté d'Osmoy, les enfants de la Petite section au CP ont pu, en plus des jeux collectifs proposés par les animateurs des « P'tits Loups », découvrir les mardis l'éveil musical avec un professeur de musique. Son objectif était de développer l'écoute musical, de faire découvrir différentes sonorités, d'apprendre à mieux se connaitre autour de jeux musicaux.

Les vendredis quant à eux étaient consacrés à la relaxation assurée par une animatrice d'atelier professionnelle qui, par l'apprentissage de massages simples et par la respiration, a appris aux enfants à être calmes en groupe, à l'écoute d'eux-mêmes et des autres. Cette démarche a apporté apaisement, relaxation et a permis ensuite un partage en famille. Rien de changé pour la prochaine rentrée scolaire, ces activités étant très appréciées !

Du côté de Saint-Martin-des-Champs, les enfants du CE1 au CM2 ont pu, en plus des jeux collectifs proposés par les animateurs des « P'tits Loups », poursuivre l'activité anglais avec l'intervenante de l'année dernière les mardis et découvrir une nouvelle activité le vendredi, assurée par une organisatrice d'ateliers professionnelle : les loisirs créatifs ! Les enfants ont pu utiliser les éléments de récupération collectés et décorer, par exemple, le jardin potager de l'école. Suite au succès rencontré par l'activité relaxation sur Osmoy et à la disponibilité et la motivation de l'intervenante, la volonté est de faire découvrir à la prochaine rentrée scolaire l'Atelier Relax'enfant et de conserver les jeux collectifs. Il fallait donc choisir entre l'anglais ludique ou les loisirs créatifs pour la deuxième activité. Un sondage effectué auprès des enfants a permis aux élus de trancher : c'est l'activité loisirs créatifs qui est reconduite (34 enfants sur 36 ont préféré la conserver).

Il est proposé à des personnes bénévoles pouvant donner un peu de temps le vendredi après-midi de participer à l'activité loisirs créatifs sur Saint-Martin-des-Champs (de 15h10 à 16h40), la présence de deux adultes pouvant permettre de plus grandes découvertes artistiques. Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos disponibilités en envoyant un mail à : mairie.d.osmoy@wanadoo.fr

Cette année, 8 élèves de CM2 vont passer « le cap » en allant au collège. Pour les féliciter et leur laisser un souvenir, un livre dédicacé par les deux Maires du RPI leur a été remis en classe à la fin de l'année : « La terre comme vous ne l'avez jamais vue », un livre unique, qui réunit 80 cartes 3D pour localiser et visualiser les choses les plus diverses et inattendues dans le monde : zones volcaniques, courants, changements climatiques, trafic aérien, chutes de météorites, animaux en voie de disparition, ...

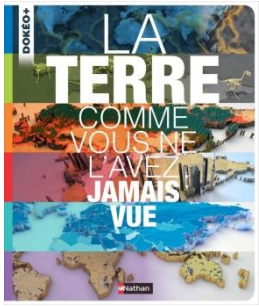

Petits et grands vous remercient de vos nombreux dons l'année dernière en livres, jeux de société… qui ont servis tout au long de l'année sur le temps de la restauration scolaire. S'il vous en reste encore, n'hésitez pas à les déposer en Mairie d'Osmoy, cela fera des heureux à la prochaine rentrée, notamment si vous avez des puzzles et coloriages.

Lydie AYRAL, adjointe au Maire,
déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

➢ LE TRAVAIL DES ÉLÈVES D'OSMOY

Notre sortie à BIOTROPICA

Vu par les grandes sections CP

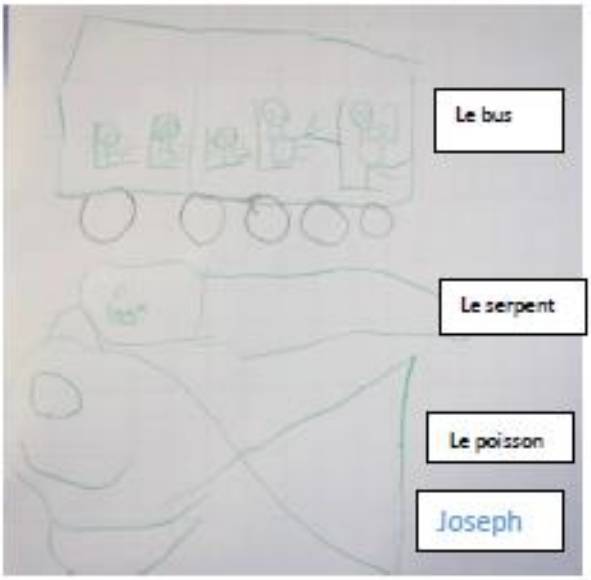

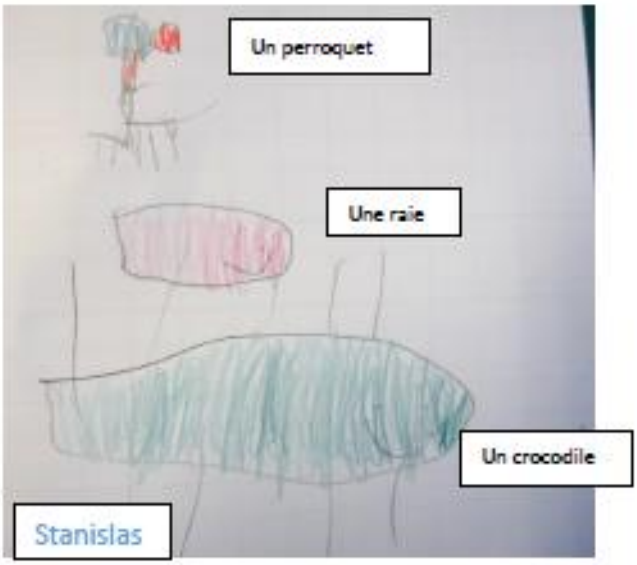

Un scorpion
Le bus
Le perroquet
Le panda roux
Un alligator
Tom

Un perroquet
Un scorpion
Le bus
Maxime
Un alligator

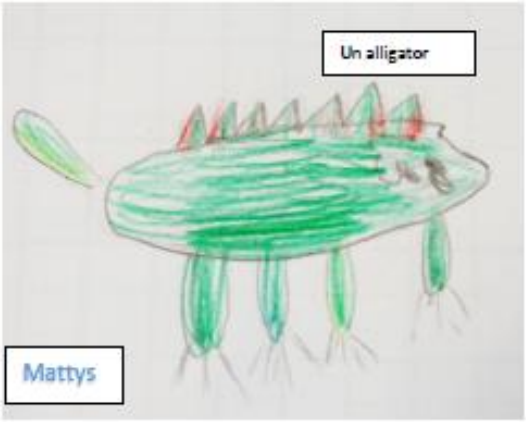
Un alligator
Mattys

Un alligator
Benjamin
Le bus

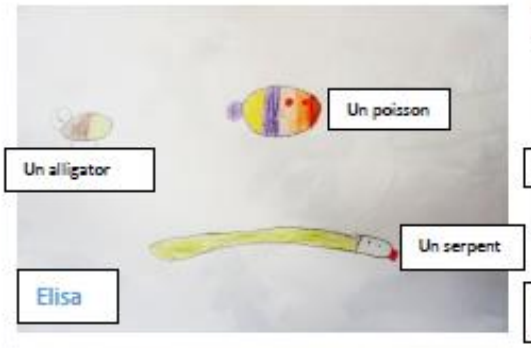
Un poisson
Un alligator
Un serpent
Elisa

Mahé
Un scorpion
Une chauve -souris
Un alligator
Un perroquet
Un pigeon à couronne
Un manchot
Un gros poisson

Naël
Un scorpion
Une raie
Une grenouille jaguar
Un kangourou avec son bébé

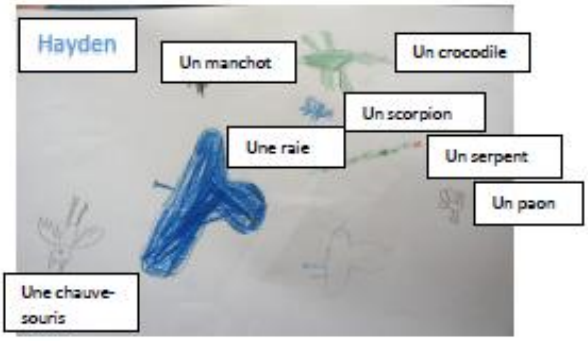
Hayden
Un manchot
Un crocodile
Un scorpion
Une raie
Un serpent
Un paon
Une chauve-souris

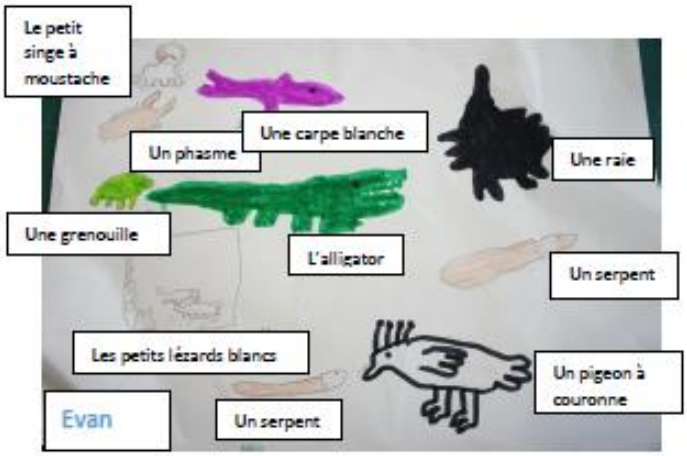

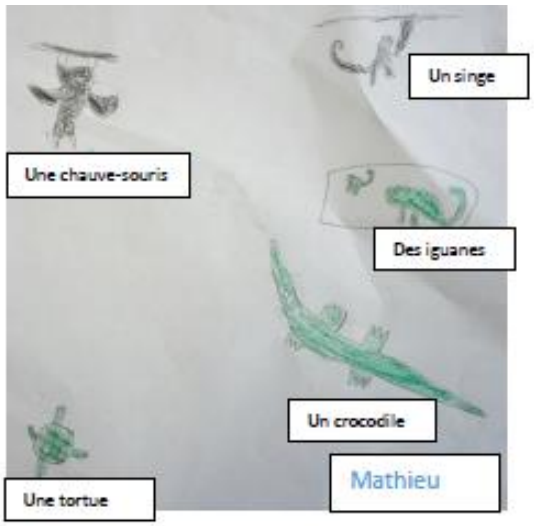

Vu par les petits moyens

Abigaël : Ce qui m'a plu c'était le car.
Antonio : Ce qui m'a plu c'est un manchot. On a vu des alligators.
Tess : J'ai vu un crocodile. On a vu des tortues.
Adèle : Ce qui m'a plu c'est le koala.
Emery : On a vu des chauve- souris, des petits poissons jaunes.
Tom : On a vu des manchots. J'ai préféré les perroquets et les phasmes.
Chloé : J'ai aimé les crocodiles.
Laure : J'ai aimé le car, les gros poissons et les serpents et les crocodiles.
Léa : On a vu les tortues et les œufs.
Naël : on a vu les crocodiles, les gros poissons et on a vu les serpents.
Eva : on a vu des perroquets, des singes.
Aubin : On a vu des méduses.
Thomas : le crocodile.
Toni : j'aimais le guépard.

➢ LE TRAVAIL DES ÉLÈVES DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Les élèves de Saint Martin des Champs en classe d'eau

Du 11 au 15 avril 2016, les 34 élèves de l'école élémentaire ont participé à une semaine dédiée à l'eau. Au fil des activités réalisées en classe, des visites, des interventions de professionnels, ils ont découvert le cycle de l'eau sur leur commune.

Pour comprendre d'où vient l'eau qui arrive à leur robinet, ils ont expérimenté le traitement de l'eau potable en classe et sont montés tout en haut du **château d'eau** de St Martin pour en comprendre le fonctionnement.

Mais ensuite, que deviennent nos eaux usées ? Une intervenante de la SAUR nous a emmenés visiter la **station d'épuration** d'Orgerus afin de répondre à cette question.

Enfin, lors d'une journée passée à Conflans Sainte Honorine, les enfants ont beaucoup appris sur l'histoire de la batellerie racontée par une guide du **Musée de la Batellerie** et sur la navigation fluviale, au cours d'une **mini croisière sur la Seine** dans un bateau pour passagers à bord duquel nous avons passé l'écluse d'Andrésy.

Ce projet a été élaboré en partenariat avec la SAUR et subventionné par l'Agence Eau Seine Normandie.

Voici en images le cycle de l'eau expliqué par les enfants:

Tableau réalisé par les élèves de CE et CM

1 Le traitement de l'eau potable

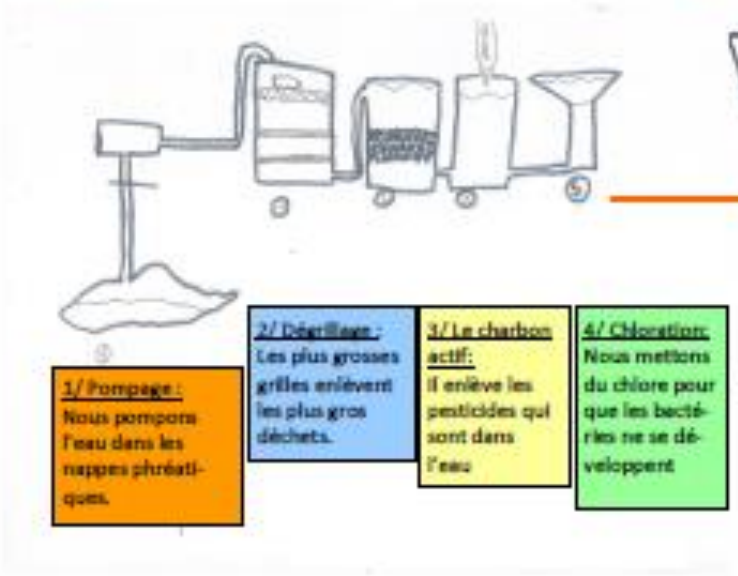

2 Le fonctionnement du château d'eau de Saint Martin des Champs

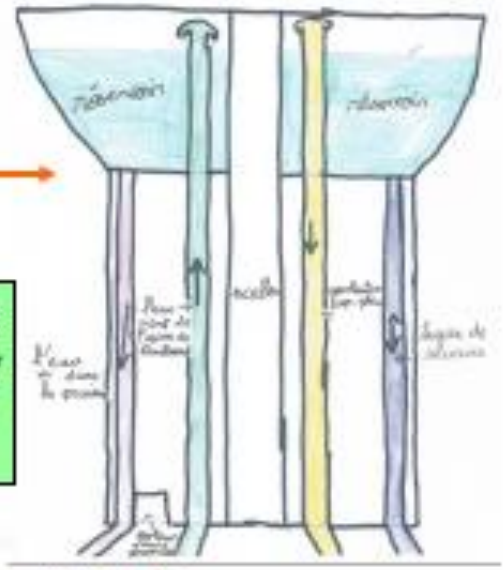

3 Visite de la station d'épuration d'Orgerus avec Nelly, intervenante de la SAUR..

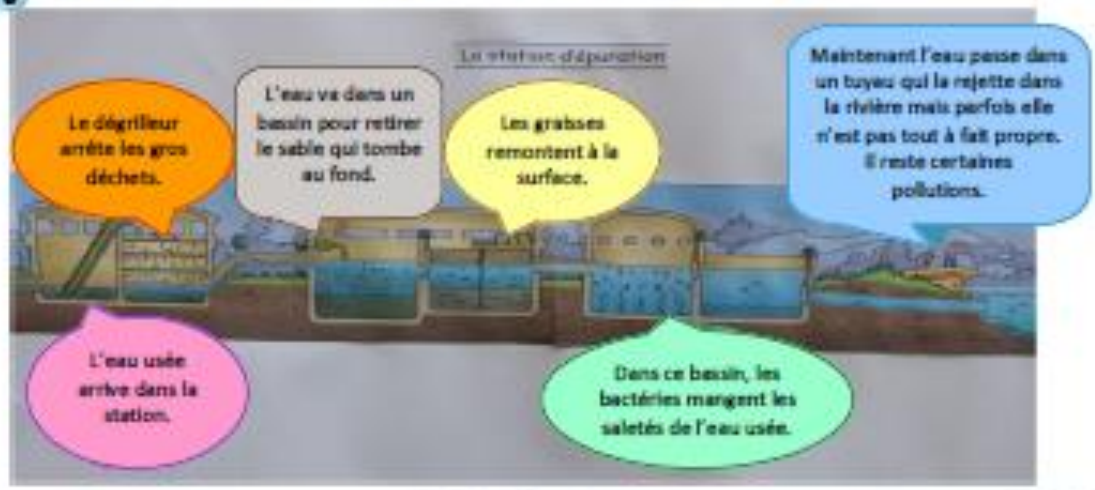

Classe des élèves de Cm1-Cm2

Classe des élèves de Ce1-Ce2

Le saviez-vous ?

UN TIMBRE POSTE A L'EFFIGIE DU COQ DE HOUDAN

Fin 2015, la poste a voulu célébrer les coqs de France en imprimant des blocs de timbres représentant 4 espèces sélectionnées parmi plus d'une quarantaine que compte notre pays.

Le coq de Houdan est donc représenté avec le Meusien, le Gaulois et le Marans.

La célèbre poule de Houdan est décrite dans une monographie de 1899 rédigée par l'instituteur de l'époque :

« La poule de Houdan se distingue du premier coup d'œil par un plumage irrégulièrement marqué, cailleté de noir et de blanc ; les plumes blanches paraissent semées, en quelque sorte, au hasard parmi les plumes noires qui généralement dominent la première année. La tête est surmontée d'une huppe plus ronde et plus fournie chez la poule que chez le coq.
Cette race est bonne pondeuse (125 œufs par an en moyenne). Elle ne couve pas. »

OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE : UN NOUVEAU SITE

Depuis le 1er juin 2016, vous pouvez vous inscrire **gratuitement** (soit sur le site internet soit par courrier) auprès de la société « **Opposetel** », nommée par l'Etat en qualité de gestionnaire de la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue par la loi Hamon : **www.bloctel.gouv.fr**). Pour une durée de 5 ans, elle jouera le rôle d'interlocuteur officiel pour enregistrer les numéros des Français refusant d'être contactés dans un but commercial. Valable 3 ans (mais résiliable à tout moment), cette inscription sera confirmée via l'émission d'un récépissé. L'entrée effective sur la liste aura lieu entre un à deux mois après la création du document.

Chaque entreprise pratiquant le démarchage téléphonique aura pour obligation de consulter régulièrement la liste tenue à jour par Opposetel et de respecter le souhait émis par chacun des inscrits. Cela vaudra également pour les sociétés dont les *call centers* sont situés à l'étranger. C'est la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) qui sera chargée de veiller au grain. Celle-ci pourra mener des contrôles et sanctionner les contrevenants. L'amende pourra monter jusqu'à 75 000 €.

Un peu de notre passé…

Je vous propose de continuer la découverte du passé d'OSMOY par le 4ème registre communal (1876/1897).

Dans sa **séance du 30 septembre 1877**, le Conseil Municipal vote l'acquisition d'un livre recommandé par le Préfet, intitulé « nouvelle organisation militaire de la France et son fonctionnement », au prix de 2,80 francs.

Dans une **séance extraordinaire du 28 juillet 1878**, le Conseil Municipal a été invité à donner son avis sur l'utilité d'établir un « tramway à vapeur sur route » entre Mantes et Houdan (28 kms).
« …considérant que l'établissement de ce tramway est nécessaire pour soutenir et accroître les affaires commerciales dans les nombreuses usines de la vallée de Vaucouleurs qui, malgré sa richesse et son industrie voit chaque année décroître sa population et fermer ses usines faute de moyens faciles et prompts de transports… Emet le vœu de l'établissement d'un tramway à vapeur sur la route nationale n° 183 reliant Mantes à Houdan. »

Dans une **séance du 19 janvier 1879**, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur le projet de construction du chemin d'Osmoy : « Considérant que la construction dudit chemin ne peut que rendre plus facile les communications entre les deux communes d'Osmoy et d'Orgerus, émet l'avis qu'il y a lieu de passer à l'exécution dudit projet. »

Dans une **délibération du 11 juillet 1880**, le Conseil Municipal vote la dépense de 10 francs pour la fête nationale du 14 juillet :
« Considérant qu'il est du devoir de tout français de célébrer l'anniversaire du jour où le peuple a obtenu ses plus grandes libertés, s'associe de tout cœur à la proposition de M. le Maire et vote un crédit de 10 francs pour subvenir aux dépenses de ladite fête. »

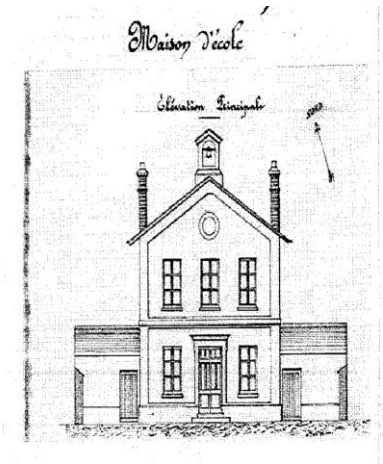

Dans une **séance du 17 avril 1881**, la lettre de l'inspecteur d'académie est présentée au Conseil Municipal. Dans ce courrier, il précise qu'il a constaté que l'école communale d'Osmoy n'a jamais été achevée et qu'il y aurait lieu de faire exécuter les travaux complémentaires nécessaires à l'achèvement de cet édifice.
Le Maire informe alors ses conseillers du devis qu'il a fait établir, qui s'élève à la somme de 1 409,75 francs et leur demande de voter les fonds nécessaires. **Neuf conseillers ont voté contre** sur 16 votants.
Dans une autre **séance du 5 juin 1881**, le Conseil Municipal décide, à la majorité, qu'il y a lieu d'exécuter les travaux indiqués. Or, plusieurs conseillers ont quitté la séance : « M. DUCLOS, ne voulant point signer, sans autre explication, M. DELION disant que les impôts sont trop élevés et M. LEMOINE qui précise que le Conseil avait admis de remettre les travaux à l'année prochaine. »

L'article 17 de la loi du 28 mars 1882 stipule : « une caisse des écoles sera établie dans toutes les communes. » Ainsi, dans sa **séance du 4 juin 1882**, le Conseil Municipal décide la création d'une caisse des écoles à Osmoy et vote l'octroi par la commune d'une somme de 25 francs pour son ouverture.

Par cette même séance, et conformément à l'article 5 de la loi du 28 mars 1882 qui stipule : « une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles », le Conseil Municipal désigne, par vote, 3 conseillers pour représenter cette commission scolaire.
Dans une **séance du 19 mai 1883**, le Conseil Municipal adopte les statuts de la caisse des écoles qui comprend 14 articles.

Dans une **séance du 25 août 1883**, le Conseil Municipal fait une demande… surprenante :
« Considérant que dans beaucoup de communes du Département il a été fait une concession de trois fusils scolaires (modèle gras), demande à M. le Préfet de vouloir bien faire obtenir une concession semblable à la commune d'Osmoy. »

Lors d'un discours aux instituteurs le 18 septembre 1881, Jules Ferry proclame : *« Nous voulons pour l'école des fusils ! Oui le fusil, le petit fusil que l'enfant peut manier dès l'école ; dont l'usage deviendra pour lui chose instructive ; qu'il n'oubliera plus et qu'il n'aura plus besoin d'apprendre plus tard. Car ce petit enfant, souvenez-vous en, c'est le citoyen de l'avenir, et dans tout citoyen, il doit y avoir un soldat toujours prêt. »*
C'est la loi du 28 mars 1882 qui met au nombre des enseignements scolaires, dans les écoles de garçons, la gymnastique et les exercices militaires. Le Ministère de l'instruction publique distribue 3 fusils scolaires de tir par établissement. Mais l'autorité militaire et les milieux catholiques et éducatifs vont réussir à convaincre l'Etat de l'inefficacité de cette expérience qui sera abandonnée en 1892.

Dans une **séance du 14 août 1886**, le Maire informe le Conseil Municipal « qu'une personne de bonne volonté offre, sans aucune condition, de faire les réparations nécessaires à la chapelle Notre Dame de Pitié qui appartient à la commune. » Cette proposition a été acceptée par les membres du Conseil Municipal.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de réception définitive des travaux exécutés à la maison d'école en 1885 et 1886 par M. FRAUCHER, entrepreneur, pour un montant de 3 059,54 francs.

Dans sa **séance du 5 août 1888**, le Conseil Municipal « considère qu'il est urgent de créer, pour la ferme du Pavillon, un accès facile pour arriver dans la commune d'Osmoy, qu'il est de toute justice que le fermier qui exploite cette ferme, payant presque toutes ses contributions et effectuant des prestations au profit de la commune d'Osmoy, doit pouvoir d'un chemin qui lui permette des communications journalières faciles avec la commune. »
Il s'agit du classement d'un simple chemin en « chemin vicinal ordinaire n° 4 », qui a pris effet le 1er mai 1889.

Dans une **séance du 10 février 1889**, le Maire expose au Conseil Municipal que « Monsieur le Comte de Méré accorde à la commune d'Osmoy une concession de terrain d'une superficie d'un demi hectare pour y extraire de la pierre. Ce demi hectare de terrain sera pris dans une pièce de bois située à la Chevalière, commune de Saint Martin-des-Champs, au long de la concession déjà faite à ladite commune de St-Martin ; il sera délimité par des bornes qui seront plantées à la limite fixée pour la contenance concédée. »
Cette concession a couté la somme de 1 000 francs à la commune, par annuités de 100 francs sur 10 ans.
Les pierres extraites étaient répandues sur les chemins vicinaux.

Le saviez-vous ? Il y avait, à Gambais, une école d'aviculture pour laquelle la commune d'Osmoy recevait bon nombre de demandes de bourses pour l'entrée dans cette école.
L'aviculture est l'élevage des oiseaux et des volailles. Cette école, qui utilisait les anciens bâtiments du grenier à sel, était spécialisée dans la poule de Faverolles et la poule de Houdan.

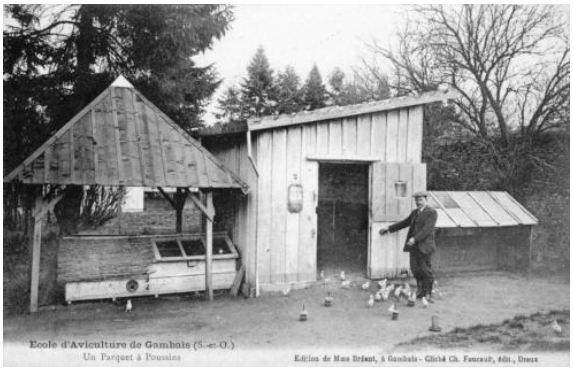

Lors de sa **séance du 17 février 1895**, le Conseil Municipal vote la somme de 460 francs représentant la part lui incombant pour la construction d'un aqueduc dans la traverse d'Osmoy, à l'initiative de la commission cantonale. Pour mémoire, un aqueduc est un ouvrage destiné à l'adduction d'eau pour la consommation d'une ville.

Par une **délibération du 31 août 1895**, le Conseil Municipal adopte le projet d'alignement du chemin de grande communication n° 130 dans la traverse d'Osmoy. Il s'agit aujourd'hui de la rue principale dite « route départementale n° 130 ».

Réjane SIMONEAU
Conseillère Municipale

Moments de détente

Les grillades n'ont qu'à bien se tenir !	**B**			B			U				
Destination très prisée l'été	**O**				N						
Les sauveteurs sont là pour que vous l'évitiez	**N**		Y			E					
Festivités, le soir elles sont …	**N**	O				R					
Sandales tressées…agréables aux pieds	**E**				D				L		
Avec lui, on peut s'allonger	**S**		B								
Il emmène en ballade	**V**										
Nous en faisons tous un peu pendant les vacances	**A**			S							
On les déguste bien souvent en bord de mer	**C**				T			É			
Moment sympathique en famille ou entre amis	**A**					T	I				
Comme un poisson dans l'eau	**N**			E							
Les ramasser à marée basse, c'est un plaisir	**C**		Q			L				E	
On appelle ainsi le vacancier	**E**				V						
Nous espérons le voir pendant les vacances	**S**			E		L					

	7				3			5
					6		3	
						2		8
9	1	3						
		8		2				6
						4		7
5	9							3
	2			8		1	5	
3		1		7				

				8				9
		4				7		8
			4		9		5	
9		7	3				4	
			6				2	
1				4	5			
	5			9				
		3			2	5		
	8				7			

							3	
8		3			4		5	7
					6			
	9	1						
	5	2	1		8		9	
				5				
	6				2	4		
			3	1		2		
				6	9			

Photo insolite

Comment résister au plaisir d'insérer une photo de la clef de l'église d'Osmoy, massive de par sa taille d'environ 22 cm et son poids de 280 grammes ?

La comparaison avec une simple clef d'environ 7 cm est impressionnante.

Agenda – dates à retenir

- **FESTIVITÉS DE L'ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS D'OSMOY (ALSO)**

Lundi 13 juillet 2016	➢ Fête nationale (feu d'artifice)
Samedi 10 septembre 2016	➢ Concours de pétanque
Septembre ou octobre 2016	➢ Journée vendanges en Champagne (selon nombre d'inscriptions)
Samedi 26 novembre 2016	➢ Soirée moules-frites

Lors de son Assemblée Générale du 12 février 2016, les membres de l'ALSO ont été élus :

Président : André DURAND
Vice-Président : Jacques BOISSIÈRE
Trésorier : Jean BONGAGE
Secrétariat : Nadine LAURENT

Vous avez la parole

- **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS : CARTE SCOL'R 2016/2017**

Le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, a mis en place un service d'inscription et de paiement en ligne depuis la rentrée scolaire 2015/2016 pour les élèves de la CCPH, transportés sur circuits spéciaux scolaires vers les collèges de Houdan et d'Orgerus et souhaitant obtenir une carte Scol'R.
Pour s'inscrire en ligne, se connecter sur le site :
http://scol-r-css.stif.info

Seuls les élèves résidant dans le département des Yvelines peuvent bénéficier de ce service en ligne. Les familles qui bénéficiaient déjà du service de transport scolaire ont reçu un courrier précisant leur code personnel d'accès. Pour les premières demandes, il faut se connecter à l'espace d'inscription et cliquer sur « nouvelle demande ».
Les inscriptions en ligne ont débuté le 10 juin 2016. La carte de transport scol'R est envoyée aux familles par voie postale.

➢ ÉRIC KLICHOWSKI VOUS ATTEND…

Éric KLICHOWSKI, ancien habitant d'OSMOY qui envisage d'y revenir à la retraite, serait ravi d'accueillir les Osmoyens dans le village de vacances « le Moulin de Surier » (classé 4 étoiles) qu'il a repris avec son épouse Anne, situé à Beaumont-du-Perigord en Dordogne.
Une belle réussite pour ce couple puisqu'il a fait l'objet d'un article dans le journal « Sud-Ouest » le 9 avril dernier suite à sa collaboration avec un chef cuisinier argento-néerlandais renommé qui œuvre dans le restaurant gastronomique du site.

Éric et Anne sauront vous accueillir chaleureusement et vous permettront de passer d'excellents moments dans cette magnifique région.
Nous vous encourageons à visiter le site internet : **www.lemoulindesurier.com**

➢ LE FESTIVAL DE LA TERRE : LE DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016 À LONGNES

Le Festival de la Terre des Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France est une institution pour l'animation des territoires ruraux. En effet, voilà bientôt 63 éditions de cet événement agricole que les Jeunes Agriculteurs organisent. **Cette année, ils vous donnent rendez-vous à LONGNES dans les Yvelines le 4 septembre pour une journée de fête autour de l'Agriculture**.

Cette manifestation familiale et ludique vous permettra de découvrir un peu plus le monde agricole au travers des animations et nombreux stands présents. Tout sera prévu pour que cette journée vous corresponde et il vous sera possible de déjeuner sur place et de vous détendre entre deux animations.

Sur plus de 10 hectares, il vous sera possible de découvrir les paysages yvelinois en Hélicoptère, d'assister à des spectacles équestres, de vous faire maquiller, de découvrir un marché du terroir et ses produits locaux, de découvrir l'ensemble des institutions agricoles franciliennes et d'aller à la rencontre d'agriculteurs. Une proposition parfaite donc pour ce premier week-end de septembre dans les Yvelines.

Enfin les Jeunes Agriculteurs profitent de cet instant pour vous parler toujours un peu plus de leur métier qui contribue à la beauté de vos paysages. La valorisation du monde agricole et rural est une des missions premières des organisateurs du 63ème festival de la Terre, qui espèrent ainsi contribuer toujours plus à la dynamisation des territoires.

Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France Ouest
2 av Jeanne d'Arc BP 111 - 78153 Le Chesnay Cedex
Tél : 01.39.54.26.17 / 06.89.63.13.12
Mail : l.morel@jaidf.fr

Résultats des jeux

Les grillades n'ont qu'à bien se tenir !	**B**	A	R	B	E	C	U	E			
Destination très prisée l'été	**O**	C	É	A	N						
Les sauveteurs sont là pour que vous l'évitiez	**N**	O	Y	A	D	E					
Festivités, le soir elles sont …	**N**	O	C	T	U	R	N	E	S		
Sandales tressées…agréables aux pieds	**E**	S	P	A	D	R	I	L	L	E	S
Avec lui, on peut s'allonger	**S**	A	B	L	E						
Il emmène en ballade	**V**	É	L	O							
Nous en faisons tous un peu pendant les vacances	**A**	B	U	S							
On les déguste bien souvent en bord de mer	**C**	R	U	S	T	A	C	É	S		
Moment sympathique en famille ou entre amis	**A**	P	E	R	I	T	I	F			
Comme un poisson dans l'eau	**N**	A	G	E	R						
Les ramasser à marée basse, c'est un plaisir	**C**	O	Q	U	I	L	L	A	G	E	S
On appelle ainsi le vacancier	**E**	S	T	I	V	A	N	T			
Nous espérons le voir pendant les vacances	**S**	O	L	E	I	L					

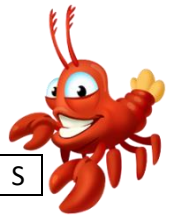

8	7	6	2	1	3	9	4	5
4	5	2	8	9	6	7	3	1
1	3	9	7	5	4	2	6	8
9	1	3	6	4	7	5	8	2
7	4	8	5	2	1	3	9	6
2	6	5	9	3	8	4	1	7
5	9	4	1	6	2	8	7	3
6	2	7	3	8	9	1	5	4
3	8	1	4	7	5	6	2	9

5	2	1	7	8	6	4	3	9
6	9	4	2	5	3	7	1	8
3	7	8	4	1	9	6	5	2
9	6	7	3	2	8	1	4	5
8	4	5	6	7	1	9	2	3
1	3	2	9	4	5	8	7	6
2	5	6	1	9	4	3	8	7
7	1	3	8	6	2	5	9	4
4	8	9	5	3	7	2	6	1

2	7	6	5	8	1	9	3	4
8	1	3	2	9	4	6	5	7
5	4	9	7	3	6	8	2	1
7	9	1	6	2	3	5	4	8
6	5	2	1	4	8	7	9	3
4	3	8	9	5	7	1	6	2
3	6	5	8	7	2	4	1	9
9	8	4	3	1	5	2	7	6
1	2	7	4	6	9	3	8	5

Pense-bête

OFFICES RELIGIEUX

- **Eglise St Cloud** : messe à 9h30 le 3ème dimanche de chaque mois d'octobre à mars.
- **Chapelle Notre Dame de la Pitié** : pèlerinage en septembre.

Pour toute démarche religieuse, s'adresser à la Paroisse de SEPTEUIL :
- Père VU-THE-KY (14 place de l'Eglise 78790 SEPTEUIL ☎ 01.30.93.40.46)

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS (à sortir la veille uniquement)

- Tous les lundis : **jusqu'au lundi 19 décembre 2016**

Le retrait des sacs « déchets verts » se fait à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels rappelés à la fin de votre **Infosmoy**.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS (à sortir la veille uniquement)

- **Le jeudi 24 novembre 2016**

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

- **Tous les vendredis**

DÉCHÈTERIES DE GARANCIÈRES, BOUTIGNY-PROUAIS, HOUDAN ET MÉRÉ

Nous vous rappelons que vous pouvez avoir accès aux déchèteries aux jours et heures suivants, sur **présentation impérative d'une carte délivrée gratuitement par votre Mairie et de votre carte d'identité** : (http ://www.sieed.fr)

DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAIS - 28410
Lieu dit Les Joncs - Au croisement RD 305 - RD 101

&

DECHETERIE DE HOUDAN - 78550
Route d'Anet - Voie communale n°2

DECHETERIE DE GARANCIERES - 78890
29 bis rue de la Gare - Parking d'Intermarché

&

DECHETERIE DE MERE - 78490
Chemin rural n°11 - Route de la Bardelle
Derrière la gare - Direction Vicq

LUNDI : FERMETURE	LUNDI : 10h - 12h30 et 13h30- 17h
MARDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h	MARDI : FERMETURE
MERCREDI - JEUDI : fermée	MERCREDI - JEUDI : fermée
VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h	VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h	SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
DIMANCHE : 9h - 13h	DIMANCHE : 9h - 13h

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes doivent venir se faire recenser à la Mairie au plus tard un mois après leur **16ème anniversaire**, et fournir les pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille

Comité de Rédaction

Pour toute proposition de sujet ou demande d'information, vous pouvez contacter le Comité de Rédaction en déposant une enveloppe à son attention en Mairie ou en écrivant à **Infocom.osmoy78@gmail.com**

Horaires d'ouverture de la Mairie et coordonnées :

- Le mercredi de 14h00 à 18h30
- Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Téléphone : 01.34.87.23.67 Fax : 01.34.87.27.49
Mail : mairie.d.osmoy@wanadoo.fr

Rappel :

L'**Infosmoy** peut vous être adressé par mail. Pour cela, il suffit de le demander à :

Infocom.osmoy78@gmail.com, en laissant votre nom, adresse et adresse mail.

Réalisé par **Réjane SIMONEAU**, imprimé et assemblé en Mairie,
infocom.osmoy78@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.